



INITIATIVE RÉGIONALE D'INVESTISSEMENT DANS LA DÉFENSE (IRID)

FORMULAIRE SUPPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE

Pour les entreprises qui ont des projets commerciaux

Ce formulaire doit être dûment rempli et envoyé avec votre demande afin que celle-ci soit prise en considération pour un financement dans le cadre de l'Initiative régionale d'investissement dans la défense (IRID). Toutes les questions sont obligatoires. Votre attestation dans le formulaire de demande s'applique au présent formulaire et à vos réponses.

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR
1. Dénomination sociale de l'entreprise (doit correspondre à l'information fournie dans la demande de financement)

PERTINENCE POUR LA DÉFENSE
1. Comment votre technologie, produit ou projet contribuerait-il à renforcer les capacités de défense dans un domaine prioritaire pour le Canada, ses alliés ou ses partenaires? <i>Décrivez la capacité, les utilisateurs finaux prévus dans le domaine de la défense et le cas d'utilisation opérationnelle.</i> <i>Consultez les documents la Stratégie industrielle de la défense du Canada et Capacités industrielles clés et pour obtenir des renseignements sur les priorités du Canada en défense.</i> <i>Maximum de 1 000 caractères.</i>



2. Quelle est l'expérience de votre organisation dans le domaine de la défense?

Mentionnez les contrats, projets, clients et partenariats passés ou actuels en lien avec l'approvisionnement dans le secteur de la défense, ou toute mesure prise par votre organisation pour obtenir un contrat d'approvisionnement en défense et/ou s'intégrer dans les chaînes d'approvisionnement de la défense. Maximum de 1 000 caractères.

3. Votre technologie ou votre produit a-t-il un double usage?

Les technologies à double usage sont des biens, des services ou des logiciels qui peuvent être utilisés à des fins civiles et qui sont essentiels pour procurer un avantage opérationnel aux Forces armées canadiennes (FAC) et aux opérations militaires alliées (p. ex. intelligence artificielle, technologies infonuagiques, informatique quantique, communications hautement sécurisées, satellites et lancements spatiaux, technologies de positionnement, de navigation et de synchronisation, recherche sur les microréacteurs, systèmes sans équipage, mesure de prévention médicale comme les vaccins).

Bien qu'il existe de nombreux articles à double usage que les FAC peuvent utiliser (par exemple, des camions légers, des vêtements, des outils), le financement de l'IRID sera accordé en priorité à ceux qui offrent un avantage technique stratégique.

☐ Oui

Veuillez répondre à la question 4.

☐ Non

4. Si oui, quelle est l'application civile de votre technologie?

Décrivez brièvement les marchés ou secteurs civils dans lesquels cette technologie est ou pourrait être déployée. Maximum de 1 000 caractères.



UTILISATION DE FOURNISSEURS, DE MATÉRIAUX ET DE CONTENU CANADIENS

Le gouvernement du Canada lance la politique [Achetez canadien](#) afin de protéger et de prioriser les travailleurs et les industries du Canada, ainsi que de renforcer l'économie canadienne.

PacifiCan aimerait en savoir plus sur la manière dont votre entreprise et le projet proposé pourraient donner la priorité aux fournisseurs canadiens, aux matériaux canadiens (par exemple, l'acier, les produits du bois et l'aluminium) et au contenu canadien (par exemple, la part des biens et services produits au Canada).

Il n'est pas nécessaire de recourir à des fournisseurs, à des matériaux et à du contenu canadiens pour être admissible à l'Initiative régionale d'investissement dans la défense. Toutefois, il est possible que la priorité soit accordée aux projets qui démontrent une utilisation importante de fournisseurs, de matériaux et de contenu canadiens.

Définitions :

Les matériaux canadiens désignent l'acier, les produits du bois et l'aluminium qui ont subi une transformation et une fabrication primaires au Canada. De plus amples détails sont disponibles [ici](#).

Le contenu canadien désigne la partie d'un produit ou d'un service qui provient du Canada, y compris les biens et les services.

- Pour les services : un service est considéré comme canadien s'il est fourni entièrement par des personnes basées au Canada. Si seule une partie du travail est effectuée au Canada, seule la partie canadienne du contrat est prise en compte.
- Pour les biens : un bien est considéré comme canadien s'il est fabriqué au Canada. Si seule une partie est fabriquée au Canada, seule la valeur ajoutée au Canada est prise en compte. Pour les biens importés, il s'agit de la différence entre la valeur à l'importation et le prix de vente final, qui reflète la valeur ajoutée par les fabricants et les distributeurs canadiens.

1. Votre entreprise utilise-t-elle actuellement ou a-t-elle utilisé dans le passé des fournisseurs, des matériaux ou du contenu canadiens?

☐ Oui	☐ Non
------------------------------	------------------------------

2. Le projet que vous proposez fera-t-il appel à des fournisseurs, à des matériaux ou à du contenu canadiens?

☐ Oui Veuillez répondre aux questions 3 et 4.	☐ Non Veuillez répondre à la question 5.
---	--

3. Si oui, veuillez fournir une estimation du pourcentage des coûts dans votre demande qui serait associé à l'utilisation de fournisseurs, de matériaux ou de contenu canadiens (par exemple, moins de 50 %, entre 50 et 75 %, 75 % ou plus).

Maximum de 50 caractères.



4. Si oui, veuillez décrire comment les entreprises canadiennes s'intègrent dans votre chaîne d'approvisionnement.
Maximum de 2000 caractères.

5. Si votre projet ne fait pas appel à des fournisseurs, des matériaux et du contenu canadiens, veuillez en expliquer les raisons (absence de fournisseurs canadiens pour les biens ou services requis, coûts prohibitifs des fournisseurs canadiens, etc.).
Maximum de 2000 caractères.

Vous devrez déclarer la valeur du matériel et du contenu canadiens utilisés dans votre projet.